



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 décembre 2017

L'évaluation annuelle de l'importance des établissements porte le nombre de banques supervisées directement par la BCE à 119

- Une banque nouvellement identifiée comme importante en 2017 sur la base d'une augmentation de taille
- Deux banques ont cessé d'être identifiées comme importantes après une période d'observation de trois ans.

Le résultat de l'examen annuel de l'importance des établissements de crédit, ainsi que des changements dans les structures des groupes et d'autres évolutions ayant affecté cinq groupes bancaires en 2017, ramènent le nombre d'établissements importants à 119, contre 125 début 2017.

En raison de l'augmentation de sa taille, Barclays Bank PLC Frankfurt Branch a été identifiée comme importante et sera supervisée directement par la BCE à compter du 1^{er} janvier 2018. Les banques Raiffeisen-Holding Niederösterreich-Wien registrierte Genossenschaft mit beschränkter Haftung et SEB AG n'ont satisfait à aucun des critères d'importance durant trois années civiles consécutives. Par conséquent, à l'issue de cette période d'observation, elles ont toutes deux cessé d'être identifiées comme importantes et les responsabilités en matière de surveillance seront transférées aux autorités nationales compétentes en Autriche et en Allemagne, respectivement.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction Banque de France

Les changements dans les structures des groupes et les autres évolutions ¹ ont concerné l'acquisition de Banco BPI S.A. et celle de Banco Popular Español S.A. par d'autres groupes bancaires importants ainsi que le retrait des agréments bancaires de l'Agence Française de Développement (restitution volontaire d'agrément), de Veneto Banca S.p.A. et de Banca Popolare di Vicenza S.p.A.

Contexte de l'examen annuel de l'importance des établissements

La BCE examine chaque année les paramètres qui déterminent si un établissement de crédit ou un groupe satisfait à l'un des critères d'importance définis par le règlement MSU, notamment le total des actifs et les activités transfrontières. Cette évaluation annuelle comprend les établissements de crédit, les compagnies financières holdings et les compagnies financières holdings mixtes établis dans la zone euro ainsi que les succursales, établies dans la zone euro, des établissements de crédit installés dans d'autres États membres de l'UE. Suite à cette évaluation, les banques sont classées comme « importantes » ou « moins importantes ». Les établissements de crédit importants sont supervisés directement par la BCE, tandis que ceux considérés comme moins importants sont supervisés par leur autorité nationale compétente, sous la surveillance de la BCE. La BCE publie régulièrement la liste complète des établissements importants et moins importants. Les motifs spécifiques permettant de classer une entité donnée comme importante sont indiqués dans la liste publiée.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Rolf Benders au :
+49 69 1344 6925.**

¹ La liste des établissements importants et moins importants publiée en décembre 2017 reflète (a) les décisions qui ont été notifiées avant le 5 décembre 2017 aux établissements supervisés concernant leur importance et (b) les autres changements et évolutions dans les structures des groupes qui sont devenus effectifs avant le 1^{er} octobre 2017.